



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle,  
**FORCE OUVRIÈRE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

[fnecfpfostrasbourg@gmail.com](mailto:fnecfpfostrasbourg@gmail.com)

## Déclaration de la **FNEC FP FO** à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et conditions de travail du CSA SD du 27 juin 2023

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée du CSA SD,

La **FNEC FP-FO réunie en congrès au début du mois à Angers** revendique l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui a fait disparaître les CHSCT au profit de formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail rattachées aux comités sociaux d'administration imposant un cumul de mandat.

Pour la **FNEC FP-FO**, cette disparition marque la volonté d'affaiblir les instances de représentation et réduire les possibilités pour les salariés et leurs organisations syndicales de porter leurs revendications auprès de l'employeur.

La **FNEC FP- FO** dénonce la volonté de faire de ces formations des coquilles vides intégrant les organisations syndicales à l'accompagnement des décisions politiques, des chambres d'enregistrement de données et de compilation, et des rédacteurs de chartes et d'orientation sans liens avec les problématiques rencontrées ni leurs causes premières. Elle défend les revendications des agents en toute indépendance et liberté.

La **FNEC FP- FO** demande l'abrogation du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État qui subordonne les nouvelles FS SSCT aux CSA, qui en limite les prérogatives et tente de créer une hiérarchie entre représentants au profit des secrétaires de l'instance, notamment lors des enquêtes.

La **FNEC FP- FO** rappelle que la procédure d'alerte sociale est issue des accords de Bercy que **FO** n'a pas signés et dénonce l'utilisation de cette procédure visant à contourner la tenue des **FS SSCT**, instances réglementaires qui contraignent l'employeur à répondre et à inscrire cette réponse dans un procès-verbal. La **FNEC FP- FO** demande leur convocation systématique lorsque les organisations syndicales le jugent utile et dénonce la volonté d'interdire l'accès au registre DGI de l'ensemble des personnels autres que les membres des FS SSCT.

La **FNEC FP- FO** rappelle que toute forme de saisine de la FS SSCT est recevable. Elle revendique toujours la possibilité pour les agents d'exercer leur droit de retrait en cas de DGI et exige que l'administration ou l'employeur mettent en œuvre les dispositions réglementaires en informant par écrit l'agent l'ayant saisie des mesures prises : enquêtes, réunions de la **FS SSCT**...

Le premier des mandats que porte la **FNEC FP-FO** dans cette instance est et reste la nécessité d'une véritable prévention primaire. Pour notre fédération, c'est la seule prévention qui soit efficace. Si vous entendez défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les personnels, c'est par elle que vous devez commencer. L'institution que vous représentez doit abandonner ou revenir sur les contre-réformes qui pèsent sur les personnels, dégradent leurs conditions de travail et augmentent les risques psycho-sociaux.

L'institution doit abandonner la réforme du collège, la suppression des heures de technologie, renoncer au « Pacte », rejeté par l'ensemble des organisations syndicales. Ce pacte n'est en rien la revalorisation salariale promise, annoncée et ô combien nécessaire en ces temps d'inflation galopante.

En quelques années, c'est plus de 23 % de leur pouvoir d'achat qu'ont perdu les enseignants de ce pays et rien que pour ces 2 dernières années, c'est plus de 8,5 % de perte après les annonces ridicules de revalorisation de 1,5 % du point d'indice du ministre Guerini. Où est passée la promesse de revalorisation de 10 % des enseignants du candidat Macron. La reconnaissance du travail des agents, facteur d'amélioration des conditions de travail, passe par une revalorisation indiciaire sans contrepartie. Plus grave, pour notre fédération la **FNEC FP-FO**, ce pacte alourdira la charge de travail et fera voler en éclats les garanties statutaires. Le 31 mai, toutes les Organisations Syndicales ont quitté le CSA Ministériel devant le refus du ministre de l'éducation nationale de mettre au vote son « pacte » alors que ce vote est une obligation réglementaire.

Pour notre fédération la **FNEC FP-FO**, l'institution doit également abandonner les expérimentations qui remettent en cause le cadre national de l'école et par là-même le cadre de travail des personnels, elle doit également abandonner l'acte 2 de l'école inclusive qui prévoit la fin des établissements médico-sociaux et remet en cause les missions des personnels les plus précaires, les AESH et les AED.

La véritable violence repose dans la condamnation à travailler 2 ans de plus pour chacun. La violence, ce sont les fermetures de postes à la rentrée, ce sont des annonces de fermetures de filières dans la voie professionnelle sans aucune maîtrise de la réalité du calendrier.

Que dire de nos collègues administratifs qui sont au bord de la rupture chaque semaine et qui essaient de tenir le coup dans une avalanche de nouveaux process de gestion. Notre fédération, la **FNEC FP-FO**, est très attentive à la situation du SAGIPE qui ne tient que par le dévouement de nos collègues. Ce service de gestion de paie fonctionne alors que les ETP ne sont pas là ; il tient mais il est au bord de la rupture...si demain ce service s'écroule alors ce sont aussi 11 000 PE que vous aurez également à gérer.

Nous tirons la sonnette d'alarme devant les innombrables erreurs de paie, retours de paie de la **DRFIP**, etc...l'urgence est au recrutement de personnels et non à l'accumulation sans fin de contre-réformes qui conduisent le service public d'éducation dans le mur.

Notre fédération la **FNEC FP-FO**, est saisie par de nombreux agents qui, sans réponse efficace de l'administration ou pire, victime de réponse erronée, nous demande de porter à la connaissance de l'administration leurs difficultés et attendent des solutions en temps et en heure.

L'examen des plus de 1000 fiches SST traitées par notre Formations Spécialisée depuis le début de l'année montre que les agressions envers les personnels qui sont portées à la connaissance de notre institution sont de plus en plus nombreuses. Nous avons vu apparaître récemment dans les réponses apportées par l'institution, une lettre de soutien de la part du recteur pour ces personnels. Pour notre fédération, la **FNEC FP-FO**, nous serions pleinement satisfaits si vous pouviez leur conseiller systématiquement de demander la protection fonctionnelle s'ils en ressentent le besoin et si leur chef de service pouvait systématiquement porter plainte contre l'agresseur et/ou saisir le procureur de la république de manière à protéger l'agent comme dans les autres services de l'Etat !

Pour la **FNEC FP-FO**, la problématique du non-remplacement dans notre département reste un sujet central. L'intersyndicale et les associations de parents d'élèves qui mènent une action commune sont à votre disposition pour partager les nombreuses situations où le manque de remplaçant conduit à une rupture de la continuité du service public d'éducation et ce même quand les absences sont prévues de longue date telle que les congés de maternité ou les convocations des représentants syndicaux pour les instances. Ce manque de remplaçant a également un fort impact sur la formation de nos collègues car il conduit à des annulations de formation REP +. Il conduit également à des réorganisations complètes d'écoles qui doivent répartir, dans d'autres classes pour finir l'année, des élèves d'une collègue parti en congé de maternité. Ainsi, nous rencontrons même des difficultés pour permettre aux représentants des personnels de participer aux instances où ils ont été élus et où ils sont convoqués par l'administration. Ils savent qu'ils ne seront pas remplacés et que leurs élèves seront répartis dans les classes de leurs collègues quand ils viennent siéger. Ils contribuent donc à la dégradation des conditions de travail de leur collègue et de leurs élèves alors qu'ils viennent siéger dans des instances dont le sujet principal est de les améliorer. Cela a été le cas 14 fois cette année pour moi depuis les élections professionnelles dont aujourd'hui où je ne suis pas remplacé.

« **Andjaro** », l'application privée à qui le ministère a choisi de verser de l'argent public et qui gère le remplacement depuis mai dans notre département pose d'ores et déjà des problèmes pour les ZIL qui n'ont pas choisi de partager leurs données personnelles avec cette start-up privée. Ainsi, nous connaissons des cas où c'est aux directeurs d'écoles à qui revient la charge de les informer le matin de l'école dans laquelle, ils sont attendus. Sachant que parfois, ces directeurs ne sont pas déchargés et n'ont donc pas le temps de le faire car occupés à gérer leurs élèves. Cette situation a au moins l'avantage d'améliorer les statistiques du taux de remplacement puisque nous connaissons au moins un cas où la secrétaire de circonscription a pu noter un remplacement effectué alors même que personne n'est venu remplacer dans l'école ou le remplaçant était attendu et que le remplaçant attendait tranquillement dans son école de rattachement qu'on la prévienne de l'école où elle devait se rendre. Quelles solutions pouvez-vous apporter immédiatement pour mettre fin à cette difficulté ? D'autre part, nombreux sont les Zil qui n'ont même pas été prévenu qu'il y avait une réunion d'information sur Andjaro organisée pour eux ? Allez vous leur en proposer une autre ?

Notre fédération, la **FNEC FP-FO** continue de porter les revendications des personnels, d'exiger la mise en œuvre de la protection fonctionnelle, d'exiger des enquêtes, l'étude des registres et une véritable prévention qui ne peut être que primaire. Nous n'avons de cesse de mettre l'employeur devant ses responsabilités et dénoncer son inaction si nécessaire.

Monsieur le Directeur académique, si vous entendez vous occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail, il vous faut revenir sur l'inclusion scolaire systématique sans les moyens nécessaires, qui met en souffrance les personnels, les élèves et leurs parents, et ouvrir en nombre suffisant des places dans les établissements spécialisés de notre département. Il vous faut accéder

aux revendications des AESH qui à elles seules font tenir la politique de notre ministère et que l'état maintient sous le seuil de pauvreté : avec notre fédération la **FNEC FP-FO**, ces AESH exigent un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

Monsieur le Directeur académique, si vous entendez véritablement vous occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail alors la **FNEC FP-FO** vous demande de faire remonter auprès de notre ministre les besoins réels en personnels et en remplaçants de notre académie pour assurer la continuité d'un service public d'éducation de qualité. Un service public d'éducation dans lequel tous ses agents pourraient exercer sereinement leurs missions. Pour notre fédération, les conditions de cette réussite républicaine sont nécessairement de revenir sur la fermeture des postes dans le département, d'abandonner la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle, d'abroger la loi 3DS et la loi Rilhac, d'abandonner le « pacte », de revaloriser les personnels sans aucune contrepartie à hauteur de l'inflation, pour commencer.

Oui Monsieur le Directeur académique, les dotations en heures, les mesures de cartes, les effectifs, le manque de personnel, les contre-réformes successives, la territorialisation, la perte du pouvoir d'achat sont des sujets de santé, de sécurité et de conditions de travail. Accéder aux revendications, c'est commencer à résoudre les problèmes. La surdit  et l'aveuglement qui frappent le d partement et le minist re s'av rent coupables pour notre f d ration. Il y a urgence.

Nous vous remercions pour votre  coute.

Pour la **FNEC-FP-FO**,  
Jacques Pousse et Audrey Lages